

# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du Vendredi 25 Janvier 2019

L'an deux mil-huit, le vingt décembre à vingt heures, le conseil municipal de Sainte Marguerite s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Sainte Marguerite, sous la présidence d'André BOULANGEOT, Maire.

**Etaient présents** : MM. André BOULANGEOT, Serge MATHIEU, Richard GRANDJEAN, Denis ANTOINE, Roland BEDEL, Denis GRANDIDIER, Dominique CLERC, Jean-Marc GERARD, Mmes Nadia GUIDAT, Rachel FLON, Laurence BILLOIR (arrivée à 20h38), Nelly MATHIOT, Jacqueline LAURENT, Corinne KENNER.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Patrick SCHMITT à M. Jean-Marc GERARD – Mme Béatrice BENEVENTI à M. André BOULANGEOT

**Excusées** : M. Emmanuel THOMAS - Mme Sylvie CHARY

### **ORDRE DU JOUR**

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2018

### **ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TERRAINS**

- \* Projet de préemption sur un terrain rue de Brompont
- \* Projet de cession de terrain Chemin de la Cartonnerie

### **SERVICE DE L'EAU**

- \* Réduction de factures d'eau (Rôle 2018)

### **FINANCES**

- \* Ouverture de crédits avant vote du BP 2019
  - sonorisation Salle du Conseil
- \* Projets de travaux 2019
- \* Demandes de subventions au Conseil Départemental
  - Rue de Brompont
  - Nettoyage des réservoirs AEP
- \* Indemnités de fonction du maire et des adjoints (revalorisation au 01.01.2019)

### **INTERCOMMUNALITÉ**

- \* Adhésion au dispositif DECLALOC
- \* Adoption du rapport 2018 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- \* Avis sur les nouvelles demandes d'adhésion au SDANC

### **MOTION ET VOEUX**

- \* Soutien à la résolution générale de l'AMF

### **COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS**

- \* DIA
- \* Sinistres
- \* Contrat Illiwap

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- \* Travaux subventionnés par le Conseil Départemental en 2019
  - Caniveaux Avenue du Général de Gaulle
  - Périmètre des puits
- \* Appel d'offres lancés pour les travaux Rue de la Fave et Rue de Brompont
- \* Remplacement de la Secrétaire Générale
- \* Mon Village

---

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Avis sur les demandes d'adhésion au SMIC des Vosges

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018**

En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**VOTE** : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## 1/ ACQUISITION DE TERRAIN – PREEMPTION SUR UN TERRAIN RUE DE BROMPONT

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de Brompont (2<sup>ème</sup> tranche), la commune souhaite gérer les eaux pluviales par infiltration et créer un puits perdu. Pour se faire, et conformément aux délégations accordées aux maires, la commune a décidé d'acquérir, par voie de préemption, une parcelle issue de la propriété cadastrée Section AC n° 7, d'une superficie d'environ 560 m<sup>2</sup>, sise 583 rue de Brompont.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le maire à continuer ce dossier

**VOTE** les crédits nécessaires

**VOTE** : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## 2/ CESSION DE TERRAIN- CHEMIN DE LA CARTONNERIE

Les 2 maisonnettes situées 36 et 50 Chemin de la Cartonnerie ont été détruites après le départ des derniers locataires. Situées sur la parcelle cadastrée Section AD n° 90 d'une superficie de 6 920 m<sup>2</sup>, ce terrain libre de toute occupation peut être revendu en partie. Ce terrain est classé, en partie, au Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.)

Un acquéreur s'est manifesté pour une portion d'environ 1 000 m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de céder ce terrain

**FIXE** le prix de cession à 40.00 € le m<sup>2</sup> (pour la partie en zone UB du PLU) et 5.00 € le m<sup>2</sup> (pour la partie en zone inondable)

**AUTORISE** le maire à négocier et à signer les documents afférents à ce dossier.

**VOTE** : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## 3/ FACTURES D'EAU : DEMANDES D'ANNULATION, DE CORRECTION – ROLE 2018

Suite à l'émission des factures d'eau en fin d'année (Rôle 2018) plusieurs erreurs ont été soulevées et une demande de réduction a été formulée :

- \* doublon de l'abonnement lors d'un changement de compteur d'eau en cours d'année
- \* facture émise par erreur
- \* demande de réduction suite à une fuite

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** l'annulation et / ou la réduction des factures erronées suivant l'état joint.

**VOTE** : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## 4/ OUVERTURES DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2019

**CONSIDÉRANT** que pour 2018, le montant budgétisé en dépenses d'investissement était de 1 293 697.54 € et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 soit 323 424.39 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget, dans les chapitres mentionnés ci-dessous, les dépenses d'investissement nécessaires au-delà des crédits reportés dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018.

Opération	Prévision 2019	Chapitre
Matériel de projection - Salle du Conseil Municipal	2 500.00 €	21

**VOTE** : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## 5/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### PROJETS DE TRAVAUX 2019

- Aménagement de la Rue de Brompont – 2<sup>ème</sup> tranche :

Le coût de l'opération est estimé à 333 241.10 € HT soit 399 889.32 € TTC. Une subvention a déjà été demandée au titre de la D.E.T.R. (montant : 83 310.00 €).

- Nettoyage des réservoirs AEP – Variante 1 :

Réservoir du Haut de Chaumont : le coût de l'opération est estimé à ..... 188 950.00 € HT

Réservoir des Alouettes : le coût de l'opération est estimé à ..... 93 150.00 € HT

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de solliciter une subvention au taux le plus large possible pour les opérations ci-dessus désignées auprès du Conseil Départemental des Vosges ainsi qu'au titre des amendes de police et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

**AUTORISE** M. le Maire à déposer les dossiers et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

**VOTE** : Pour : 16 (arrivée de Mme BILLOIR à 20h45) Contre : 0 Abstentions : 0

## 6/ INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Les montants bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La délibération du 20 octobre 2017 faisant référence à l'indice brut terminal 1022 n'est plus applicable. En effet l'indice brut est désormais 1027.

Pour rappel : pour une commune dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants

- le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43 %,

- le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16.50 %,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller délégué comme suit :

**Maire** : 36 % de l'indice brut 1027 ;

**5 adjoints et 1 conseiller délégué** : 14.50 % de l'indice brut 1027

Soit une augmentation de 23.10 € par mois hors charges

**VOTE** : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

## 7/ ADHESION AU DISPOSITIF DECLALOC

Lecture est donnée du courrier adressé par la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges qui expose les modalités de la taxe de séjour pour l'année 2019 (votées en conseil communautaire du 18 septembre 2018).

Une taxe de séjour au réel a été instaurée pour toutes les natures d'hébergement classés ou non classés.

En parallèle, un nouveau dispositif « **Déclaloc** » (issu du partenariat du fournisseur de la plateforme de télé-déclaration de la taxe de séjour et du Conseil Départemental) permettant la dématérialisation des déclarations en mairie des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes vient d'être développé.

Ce dispositif vise à faciliter les démarches administratives qui incombent aux hébergeurs et aux mairies et permet un contrôle régulier de l'activité touristique du territoire.

Afin de mettre en place ce dispositif le conseil municipal peut adhérer à la procédure d'enregistrement en lieu et place des déclarations en mairie des meublés de tourisme et chambres d'hôtes (jusqu' alors réalisé par des formulaires papiers)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** d'adhérer au dispositif « Déclaloc » si et seulement si cette adhésion est gratuite pour la commune.

**VOTE** : Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **8/ ADOPTION DU RAPPORT 2018 DE LA CLECT**

Par courrier en date du 19 décembre 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a transmis le rapport établi, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), lors de sa séance du 4 décembre 2018. Ce rapport a approuvé le montant des charges transférées par les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le rapport définitif de l'année 2018 établi par la CLECT

**VOTE** : Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **9/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le conseil communautaire d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, réuni le 4 décembre 2018, a décidé de modifier les statuts de l'EPCI.

En effet, la rédaction actuelle des statuts de la communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges n'est pas conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient par conséquent de procéder à une mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération, de supprimer toute définition de l'intérêt communautaire et de retirer également les compétences supplémentaires restituées aux communes.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter une compétence supplémentaire concernant la démarche de labellisation Villes et Pays d'art et d'histoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges selon le projet proposé.

**VOTE** : Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **10/ SDANC – AVIS SUR LES NOUVELLES DEMANDES D'ADHESION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DONNE** un avis favorable aux demandes d'adhésion de la Commune Les Rouges Eaux et de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

**VOTE** : Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **11/ SMIC – AVIS SUR LES NOUVELLES DEMANDES D'ADHESION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DONNE** un avis favorable aux demandes d'adhésion de la Commune de Gerbamont, du Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba, du Syndicat scolaire d'Hadigny les Verrières, du SIVS TERRE DE LEGENDE et du Syndicat scolaire « nos petits villages ».

**VOTE** : Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## 12/ MOTION DE SOUTIEN A LA RESOLUTION GENERALE DE L'AMF

Lecture est donnée de la résolution générale du 101<sup>ème</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité présentée le 22 novembre 2018. Ce document rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France.

L'AMF demande aux communes de soutenir cette résolution et de la soutenir dans ses discussions avec le gouvernement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de soutenir la résolution présentée par l'AMF qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

**VOTE :** Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## 13/ COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

- Liste des renoncements au droit de préemption

N° DIA	DESIGNATION	USAGE	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> )	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE
20180036	Bâti sur terrain propre	Habitation	7 575	AD 119 (lots 201- 233 – 278)	183 Chemin de la Cartonnerie
20190002	Bâti sur terrain propre	Habitation	761	AB 146	74 Rue des Chênes
20190003	Terrain propre	Terrain	3 516	AA 291	778 Chemin du Pré Navez
20190004	Terrain propre	Terrain	270	AE 170	Chemin de la Corvée
20190005	Terrain propre	Terrain	276	AE 168	Chemin de la Corvée

### • SIGNATURE DE CONTRAT

La commune a signé un contrat avec la société Diagram en vue de mettre en place l'application Iliiwap. Cette application universelle permet de recevoir, sur Smartphones, toutes les informations que souhaite communiquer la commune (coupures d'eau, travaux de voirie etc...) et qui peuvent occasionner une gêne pour les margaritains.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication de ces comptes rendus de l'exercice des délégations confiées à Monsieur le Maire.

## INFORMATIONS

- Point sur les travaux subventionnés par le Conseil Départemental : Reprise des caniveaux Avenue Général de Gaulle ainsi que les travaux de régénération des puits (Puits P3).
- 2 appels d'offres ont été mis en lignes pour les travaux d'aménagement de la Rue de la Fave et de la Rue de Brompton
- Départ en retraite de la Secrétaire Générale. Arrivée de sa remplaçante prévue le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- La distribution de « Mon Village » sera effectuée par les agents des services techniques semaine 5.
- Lecture est donnée des divers courriers de remerciements
- Organisation d'un grand débat sur la commune** : après vote (7 POUR – 6 CONTRE – 3 ABSTENTIONS) il a été décidé qu'un débat serait organisé et de faire appel à un commissaire enquêteur pour la rédaction du compte rendu. Monsieur le Maire est chargé de contacter la Préfecture. Il précise que ce débat n'aura lieu qu'à la condition de la présence impérative d'un commissaire enquêteur.
- Transfert de compétence « Eau & Assainissement » à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges** : une réunion avec le bureau d'étude est prévue le 31 janvier 2019
- Un point est fait sur le coût de l'action des gilets jaunes

- **Recensement de la population** : la collecte a débuté le 17 janvier. Les agents progressent bien et sont plutôt dans les temps pour la plupart. Deux agents sont particulièrement efficaces et reprendront la tournée de collecte de l'un d'entre eux qui a été obligé d'arrêter (il s'est cassé le pied lors des visites).
- Mur dans la cour de l'école : un mur a été construit en vue de la vente de l'ancienne mairie afin de permettre plus de choix d'agencement et d'accès aux futurs acquéreurs.

Le Maire

André BOULANGEOT